DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

COMMUNE DE CALONNE RICOUART

PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Communauté du Bruaysis		SANEP AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT URBANISME	RICHARD KASZYNSKI ARCHITECTE URBANISTE	**Elaboration du PLU Prescrite le**	**Projet du PLU Arrêté le**	**PLU Approuvé le**

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

a) Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
b) Les enjeux de développement de Calonne-Ricouart

MAITRISER ET ORGANISER LA CROISSANCE URBAINE

- ✓ Deux processus de développement urbain
- ✓ Définition des pôles de centralité à Calonne-Ricouart
- ✓ Le renforcement des sites d'attractivité
- ✓ Identification des besoins en terme de développement
- ✓ Principe d'aménagement des zones d'urbanisation future

PRISE EN COMPTE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- ✓ Préserver le tissu économique local
- ✓ Le maintien et l'extension du tissu économique

PRESERVATION ET AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET DU CADRE DE VIE

- ✓ Projet environnemental urbain
- ✓ Les risques naturels

CARACTERISTIQUES ET TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS

- ✓ L'aménagement des entrées de ville
- ✓ Traitement des espaces publics
- ✓ L'intégration des nouveaux quartiers par le bouclage de la trame viaire

AVANT-PROPOS

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains modifiée marque la volonté d'une politique urbaine globalisée accordant aux documents d'urbanisme une logique d'aménagement et de projet.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) se doit de définir un projet global pour le territoire communal ; le document ne se limite donc pas à figer et à organiser les espaces publics et privés, il a d'autres attributions.

Ainsi le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement. Il se doit par conséquent d'atteindre les objectifs posés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme (principe d'équilibre, principe de respect de l'environnement, principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale) et éventuellement de les traduire à diverses échelles (quartier, îlot…).

Le PADD est finalement un document essentiel puisqu'il a pour vocation de présenter, de manière intelligible pour les administrés, les choix politiques de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Les documents graphiques doivent être cohérents avec le projet d'aménagement et de développement durable. La relation de cohérence s'apprécie comme une relation de compatibilité des dispositions techniques du PLU (notamment celles du règlement) avec le PADD. Les demandes de permis de construire ne doivent en fait que respecter des règles de nature technique, contenues dans le règlement du PLU, celui-ci devant par ailleurs respecter les orientations générales définies par le projet d'aménagement et de développement durable.

Les enjeux du développement de Calonne-Ricouart :

L'inscription de Calonne-Ricouart dans le bassin minier a fortement conditionnée l'aménagement de l'espace. Le territoire de la commune garde aujourd'hui encore des traces de l'exploitation minière, jadis vecteur économique majeur du bassin dans lequel s'inscrit la commune :

- cités minières,,
- friches (terrils),
- chemin de fer,
- …

A l'image des autres communes du secteur, l'urbanisation est caractérisée par une grande densité des zones bâties et par la rareté des espaces libres de construction.

Considéré il y a peu de temps encore comme stigmate d'un passé douloureux, le patrimoine minier est une véritable richesse qui dégage un potentiel avéré et des vocations multiples. Plusieurs études ont été effectuées sur l'avenir du bassin minier, d'autres sont en cours. Elles élaborent une stratégie visant la reconquête des différents sites.
A Calonne-Ricouart, entre réhabilitation des anciennes cités minières et aménagement des friches, cette reconquête a déjà commencé. Le secteur de Bruay La buissière est en effet considéré comme une zone de restructuration lourde en milieu urbain dense. La typologie urbaine propre au bassin minier a favorisé l'uniformisation du bâti mais aussi une tendance à la suppression des éléments végétaux préexistants. Cependant, Calonne-Ricouart présente une richesse paysagère avec un patrimoine récréatif constitué de parcs, plans d'eau et chemins piétonniers d'intérêt supra-communal. (Trame Verte du Bassin Minier)

Le projet communal s'inscrit dans la continuité et répond à différentes thématiques récurrentes dans le bassin minier : habitat, emploi, activité, environnement…

Devant les critères et les enjeux enregistrés et l'évolution de la population observée, le but est de promouvoir un développement durable orienté vers une thématique majeure :

l'expansion mesurée, l'équilibre général du développement communal et l'amélioration du cadre de vie.

MAITRISER ET ORGANISER LA CROISSANCE URBAINE

Les thématiques qui découlent de la mise en place du projet ont orienté les perspectives d'aménagement durable vers deux types d'urbanisation. L'intérêt est de maîtriser la croissance urbaine et de préserver le cadre de vie.

Deux processus de développement urbain

La commune, inscrite dans le bassin minier, est caractérisée par des parties agglomérées denses. Par conséquent, il reste peu d'espaces ouverts de grande importance. Par ailleurs, les cités minières du bassin Nord-Pas-de-Calais manquent parfois de confort, et de vastes opérations de réhabilitation ont été mises en œuvre dans la région, dont quelques unes à Calonne-Ricouart. Conditionné par ce double constat, le projet urbain met en place deux types de développement urbain :

- Réhabilitation des cités minières/renouvellement urbain
- Densification et extensions urbaines

Définition des pôles de centralité à Calonne-Ricouart

L'utilisation économe de l'espace passe par le renforcement des centralités. Longtemps fondée sur des critères invariables : densité, minéralité, unité, continuité,… la centralité s'apprécie aujourd'hui au travers de nouveaux critères, en particulier celui de la fréquentation. Il s'agit de définir les points d'attraction et de convergence des déplacements. Une réflexion sur la concrétisation de la notion de centralité sur Calonne-Ricouart s'est opérée. Cette volonté s'est traduite par la consolidation des espaces centraux et par le renforcement du rôle des équipements qui les constituent.

L'analyse de l'organisation communale fait ressortir deux pôles d'attraction :

- le centre administratif dans lequel se regroupent les principaux équipements publics. Ils se regroupent aux alentours de la place: mairie, salle culturelle (J.Williams), poste, commerces et services,…

- Une centralité liée à la présence de l'eau. La commune profite des atouts paysagers basés sur la Clarence. Le parc de loisirs (Calonnix) fait figure d'exception dans la carence écologique de l'ancien bassin minier

Renforcement des sites d'attractivité

Le développement urbain à Calonne-Ricouart est conditionné par les deux pôles d'attractivité précédemment évoqués. Le projet tend donc à insérer les nouvelles zones urbaines aux centres de vie. En fonction des deux types de développement urbain prescrits, plusieurs sites se sont avérés stratégiques et ont donc été dégagés en zone à urbaniser :

A) Densification et extensions urbaines : :

Au travers la densification et l'extension urbaine, deux axes fondamentaux ont été valorisés par le projet urbain :

- La RD 70 : une valorisation nécessaire

La RD 70 est l'axe qui forme une fracture dans l'unité urbaine. Le projet vise à fluidifier et sécuriser les flux d'une part et à densifier les terrains libres de construction d'autre part. Le nord de la RD 70 sera densifié à deux endroits. Nous retrouvons entre la rue de La Marne et la route départementale un espace libre de construction ainsi que dans le prolongement de la résidence des Coteaux d'Artois. Il est nécessaire d'accompagner ces aménagements futurs par un traitement qualitatif qui marquerait l'entrée dans l'agglomération tout en limitant les nuisances liées à la RD (vitesse et bruit).

- La rue de Bruay : un pôle de renouvellement urbain

La rue de Bruay va devenir un nouvel axe d'entrée sur Calonne-Ricouart. En effet, marquée par la friche du terril de Quenehem, cet axe, dont le raccordement à Bruay La Buissière est imminent (création d'un rond-point), présente plusieurs sites pouvant être investis. Les accès et réseaux étant suffisants, il s'agit de combler des dents creuses ou de procéder à du renouvellement urbain.

B) Réhabilitation:

Elle concerne essentiellement les cités minières. Il s'agit de la cité de Quenehem et de la cité 6, importantes en terme de logements. Le site touche des terrains constructibles sur l'ancien document d'urbanisme. Il s'agit d'abord d'une opération de requalification et de démolition-reconstruction sur la cité 6. Le réaménagement sera accompagné d'opération de petite taille dans l'environnement immédiat (avenue du Carreau, rue de Croissilles)
Le terril pourra être exploité à court terme afin de devenir une nouvelle entité paysagère naturelle.
La requalification de la cité de Quenehem se fera au travers la création d'équipements d'intérêt collectif (centre d'accueil pour malvoyants et malentendants). Le solde du site sera laissé à l'état d'espace vert faisant la transition avec le centre hippique et le parc de loisirs.

Les zones d'urbanisation future jouxtent directement les éléments d'attractivité et permettent un bouclage cohérent du tissu urbain. Les écoles et les commerces constituent à titre d'exemple les principaux motifs de déplacement des résidents à l'intérieur de la commune. La localisation de ces zones d'urbanisation future permettra ainsi la limitation de l'utilisation de l'automobile.

Identification des besoins en terme de développement.

L'approche en terme de capacité d'accueil de nouvelles populations n'a pas été que théorique, il a semblé pertinent conformément au souci de préservation du cadre de vie de ne pas dénaturer la physionomie actuelle du tissu urbain.

- L'aspect quantitatif

La municipalité n'affiche pas d'objectifs chiffrés de son développement, elle souhaite simplement maîtriser l'évolution de la construction afin de préserver une certaine qualité de vie et maintenir ses équipements d'intérêt collectif. La population de Calonne-Rocouart a fortement chuté comme le démontre l'analyse démographique. L'objectif du projet est de lancer un renouveau démographique. La capacité des équipements est suffisante eu égard au nombre d'habitants au début des années 1980. En terme de consommation d'espaces, les terres agricoles sont peu touchées car sont le plus souvent concernées de sites de renouvellement urbain.

Même, si les possibilités d'accueil sont importantes, le dimensionnement des surfaces d'urbanisation future du projet de Calonne-Ricouart garantit l'équilibre du projet en terme de capacité des équipements et de consommation d'espaces.

- La politique de l'habitat :

L'esprit étant l'appréhension d'un développement durable, l'inscription d'une politique d'habitat dans les évolutions prévisibles à long terme est indispensable. Elle devra opter pour la création d'espaces d'échanges, multifonctionnels et mixtes, et, rendre possible un peuplement diversifié des quartiers tout en répondant avec cohérence aux besoins de la population. Le projet s'appuie enfin sur une qualité de vie meilleure en évitant la formation de quartier massif et isolé.

Au-delà de l'aspect quantitatif, il y a l'aspect qualitatif. Il s'agit de déterminer le contenu de ces zones à urbaniser. Ce renouveau démographique doit trouver une organisation cohérente :

- un développement progressif : même si les équipements sont suffisants, la croissance démographique doit se faire par étapes successives.
- Un développement diversifié : le projet dégage 14 ha d'urbanisation future permettant d'accueillir de l'habitat et des équipements publics d'importance. Aussi, ces zones pourront elles recevoir des activités économiques et des services utiles à la multifonctionnalité des zones.
- Une mixité de l'habitat : commune inscrite dans l'ancien bassin minier, Calonne-Rocouart présente encore aujourd'hui un déséquilibre dans la mixité de l'habitat avec une sous représentation de propriétaire par rapport à des échelles territoriales supérieures. Ainsi, l'aménagement des zones doit il proposer des produits encourageant la mixité sociale et intergénérationnelle.
- Hiérarchiser les modes de déplacements,
- Préserver des espaces verts et plantations,
- Permettre une bonne intégration architecturale et paysagère des constructions nouvelles.

Le développement de l'habitat impose une prise en compte des enjeux mis en évidence dans le rapport de présentation à savoir : le vieillissement de la population mais surtout le rééquilibrage de la structure socio-économique pour tendre à la mixité sociale.

Principe d'aménagement des zones d'urbanisation future.

Il convient d'une part de limiter l'urbanisation diffuse ou spontanée et d'autre part d'éviter la création d'entités urbaines indépendantes et autonomes, ce qui répond également à l'aspect qualitatif et urbanistique des démarches de développement urbain. Les constructions prévues dans les zones d'urbanisation future seront donc intégrées dans une opération d'aménagement d'ensemble qui permettra le développement ultérieur et éventuellement une urbanisation par tranches successives.

Il est difficile, au moment de l'étude, de connaître le nombre précis de logements à inscrire dans chaque zone, c'est pourquoi le projet ne permet pas de quantifier avec précisions les besoins en terme de réseaux. Les zones d'urbanisation future ont cependant été localisées en fonction de la desserte en réseau public et notamment en eau potable et assainissement à l'entrée de ces zones.

PRISE EN COMPTE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La prise en compte du développement économique se traduit par la préservation du tissu économique local et son développement. Ainsi, le projet propose t-il d'optimiser les sites d'activités existants.

Préserver le tissu économique local

Il nous faut tout d'abord souligner et réaffirmer le caractère intrinsèquement fondamental du commerce de proximité. A côté de son rôle économique, cette forme de commerce revêt aussi une fonction sociale. Moteur essentiel aux relations sociales, le commerce de proximité est une composante majeure d'un équilibre spatial qu'il convient de protéger et de consolider durablement. L'important est d'encourager l'implantation des commerces et services de proximité dans les quartiers afin de rechercher un véritable centre de vie. Il faut donc comprendre les zones d'urbanisation future comme des espaces voués à l'habitat, aux commerces, aux activités légères et aux services. L'offre commerciale est satisfaisante et répartie équitablement dans la partie agglomérée.

Le tissu économique local est également marqué par l'agriculture. D'origine rurale, Calonne Ricouart doit maintenir une activité qui façonne les paysages. Dans un objectif de développement du tourisme de proximité, il est important d'encourager les activités complémentaires agricoles.

Le maintien et l'extension du tissu économique

Le bassin minier doit tirer profit des sites ou des secteurs d'activités existants. Le principe majeur du projet économique est le maintien voire la création d'emplois. Les zones d'activités existantes sur Calonne-Rocouart sont toutes occupées. Il importe d'offrir des structures d'accueil pour des activités nouvelles et de favoriser le maintien et le développement des activités existantes.

Soucieux de maintenir un équilibre entre l'emploi et l'habitat, les élus affichent leur volonté de préserver des espaces destinés à l'économie. Ils souhaitent ainsi répondre à l'attractivité économique de la commune, dernièrement accentuée par le raccordement possible à la RD 301. Les quatres zones d'activités calonnoises doivent être maintenues. Le projet encourage l'amélioration des capacités d'accueil, le renforcement des pôles d'activités et l'amélioration du potentiel des sites actuels.

Dans un souci de compatibilité des diverses occupations des sols, les implantations ne doivent pas porter atteinte à l'environnement et aux zones d'habitat voisines en marquant un réel saut qualitatif (espaces verts, traitements des bâtiments, gestion des déchets…)

LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET DU CADRE DE VIE

Calonne-Rocouart présente une attractivité économique et résidentielle. De plus, la présence de l'eau génère une autre forme d'attractivité : le tourisme de proximité.

Une amélioration du cadre de vie peut se réaliser au travers une thématique environnementale. La densité urbaine dans le bassin minier laisse peu de place aux espaces naturels aménagés ou non. Cependant, la commune de Calonne-Ricouart dispose d'ores et déjà de certains sites aménagés. Le projet tend à sauvegarder et à traiter les entités remarquables intégrées dans le tissu urbain tout en tenant compte des risques naturels notamment les zones à risque.

Le projet environnemental.

Une action volontariste régionale visant à changer l'image du bassin minier est aujourd'hui affirmée. Localement, cette action se concrétise par la mise en place d'une trame verte mettant en relation les anciennes communes minières. Calonne-Ricouart présente également des atouts tirés notamment de la présence de la Clarence.

✓ *Les espaces de loisirs et de récréation :*

La commune dispose d'un site participant au développement d'un cadre de vie plus attrayant :

- la base de loisirs CALONNIX est un site dont le traitement est aujourd'hui l'un des plus accomplis dans le secteur. Il se trouve au cœur d'un tissu résidentiel dans le fond de la vallée de la Clarence. Calonnix constitue une vitrine valorisante pour la commune et pour le territoire.
- Le terril de Quenehem est en cours d'exploitation suite à son explosion qui a provoqué la démolition de la cité minière. Aujourd'hui, ces sites sont en cours d'aménagement. A l'état naturel, ils créeront à terme une respiration entre Calonne-Rocouart et Bruay La Buissière.

Le parc de loisirs de Calonne-Ricouart doit remplir une fonction d'espace de proximité à vocation ludique et récréative. L'enjeu consiste à transformer ce site en espace de centralité. Il présente aujourd'hui des activités liées à la promenade, aux sports nautiques, à la pêche et se situe non loin du centre hippique. Au delà de la reconnaissance de ces activités, le projet propose de requalifer l'ancien terrain de golf en permettant de l'habitat. La structure urbaine et les architectures doivent rappeler l'insertion, non pas dans l'ancien bassin minier mais dans un site naturel d'exception.

✓ *Les cheminements piétonniers :*

La relation entre le parc et son environnement immédiat mérite parfois d'être reconsidérée. Ces sites « verts » sont des points d'appui sur lesquels doit se construire une mise en réseau dans le cadre d'une trame verte communale et supra-communale. Ces cheminements aménagés cautionnent l'image de la commune et encouragent la promotion des déplacements doux.

Au delà des liaisons créées, cette trame permet la connexion douce entre les communes. A l'échelle communale, il est important de sauvegarder la possibilité de déplacements piétonniers sur tout le territoire.

✓ *L'environnement urbain :*

L'environnement s'entend par les ensembles naturels qu'il forme mais aussi par sa présence dans le milieu urbain. Il s'agit notamment d'améliorer le traitement paysager dans le tissu aggloméré :

- poursuivre la végétalisation par des plantations identifiant les espaces,
- favoriser une bonne intégration paysagère des nouvelles zones à urbaniser,
- créer des alignements végétaux notamment les arbres de haute tige et les haies.

✓ *L'intégration paysagère des nouveaux quartiers :*

Il existe plusieurs éléments concourant à une meilleure intégration des nouvelles constructions. La végétation participe largement à cet objectif d'atténuation de l'impact visuel et de renforcement de la masse végétale. Il est utile de préserver une dominante verte dans les parties urbaines. La végétalisation assure une intégration instantanée des nouvelles constructions.

✓ *Les effets de tamponnement :*

Certains aménagements paysagers permettent une portée visuelle intéressante. De plus, il est possible d'encourager une transition entre deux éléments difficilement compatibles ou de favoriser une meilleure intégration de structures importantes dans le paysage.
Le projet préconise un traitement végétal de la façade sur la RD 70 en entrée de ville qui constitue une coupure importante dans la commune. Il s'agit de réduire l'impact provoqué par la traversée de cette infrastructure.

Les risques naturels.

La commune comprend des secteurs humides ou faisant l'objet de ruissellements. Ces zones concernent essentiellement des espaces non urbanisés de Calonne-Ricouart (chemin de Divion et la rue de Cauchy).

Il faut donc protéger les lieux habités contre les inondations et éviter de densifier les secteurs à risques. Les dispositions du plan de prévention des risques d'inondation sont annexées au document d'urbanisme.

Les secteurs les plus humides libres de construction sont laissés à l'exploitation agricole s'agissant de pâtures attenantes.

CARACTERISTIQUES ET TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS

Parce que les espaces publics structurent le tissu urbain et génèrent des flux de différentes natures et pour divers objets, leur aménagement devient de plus en plus prioritaire dans le développement des communes. C'est en effet par leurs intermédiaires que se matérialisent le plus souvent les opérations d'aménagement comme œuvre de dynamisme urbain.

L'aménagement des entrées de ville

Parce que les entrées de ville constituent la première perception urbaine d'une commune, elles sont de plus en plus intégrées aux opérations d'aménagement et considérées comme de véritables éléments urbains à prendre en compte. Elles permettent :

- d'identifier la commune,
- de sécuriser et de hiérarchiser la convergence de flux,
- de travailler sur le visuel et le lisible en aménagement urbain.

Les entrées de ville à Calonne-Ricouart sont souvent caractérisées par une continuation du tissu urbain entre les communes (Marles-Les-Mines, Camblain-Châtelain) et matérialisées au croisement d'axes importants. En général, les entrées de ville sont identifiées et lisibles, un simple marquage minéral et végétal renforce l'effet de porte d'entrée notamment sur les principaux carrefours identifiés sur le plan.

Traitement des espaces publics

◆ Organisation communale

L'agencement adéquat de l'espace public conditionne une meilleure structuration de la ville. Les espaces publics sont générateurs de vie et représentent des repères dans l'organisation communale. L'intégration des différentes composantes urbaines doit se faire dans un objectif de cohérence. Il faut rechercher les échanges entre les différents quartiers et permettre la compréhension et une certaine lisibilité du fonctionnement de la commune. Aujoud'hui, l'un des principaux chantiers est l'intégration de la RD 70 qui coupe le bourg. La traversée n'est pas évidente eu égard à l'emprise de la voie et au trafic quotidien. Cela passe également par l'utilisation des matériaux, la structure des voies ou l'utilisation laissée aux espaces publics :

- rendre les axes lisibles par l'utilisation des mêmes gammes de mobilier urbain pour tous les aménagements d'espaces et de voiries à l'intérieur de la commune, et les mêmes modalités d'implantation,
- favoriser les déplacements doux en valorisant les cheminements piétonniers et deux-roues : internes ou extérieurs au tissu urbain,
- favoriser les liaisons centre / extensions (lotissements, équipements sportifs, …) en évitant les impasses.

L'intégration des nouveaux quartiers par le bouclage de la trame viaire

L'intégration passe par le désenclavement des quartiers. Il convient en effet de favoriser certaines liaisons, au travers de l'aménagement des zones d'urbanisation future, qui peuvent simultanément favoriser certains transits. Dans la mesure du possible, les nouvelles voies de desserte principale favoriseront toujours le bouclage de la trame viaire et la relation entre les équipements ou les quartiers. Cette liaison s'opère soit par la création de voies nouvelles pour relier les différents centres de vie soit en utilisant des voies existantes.

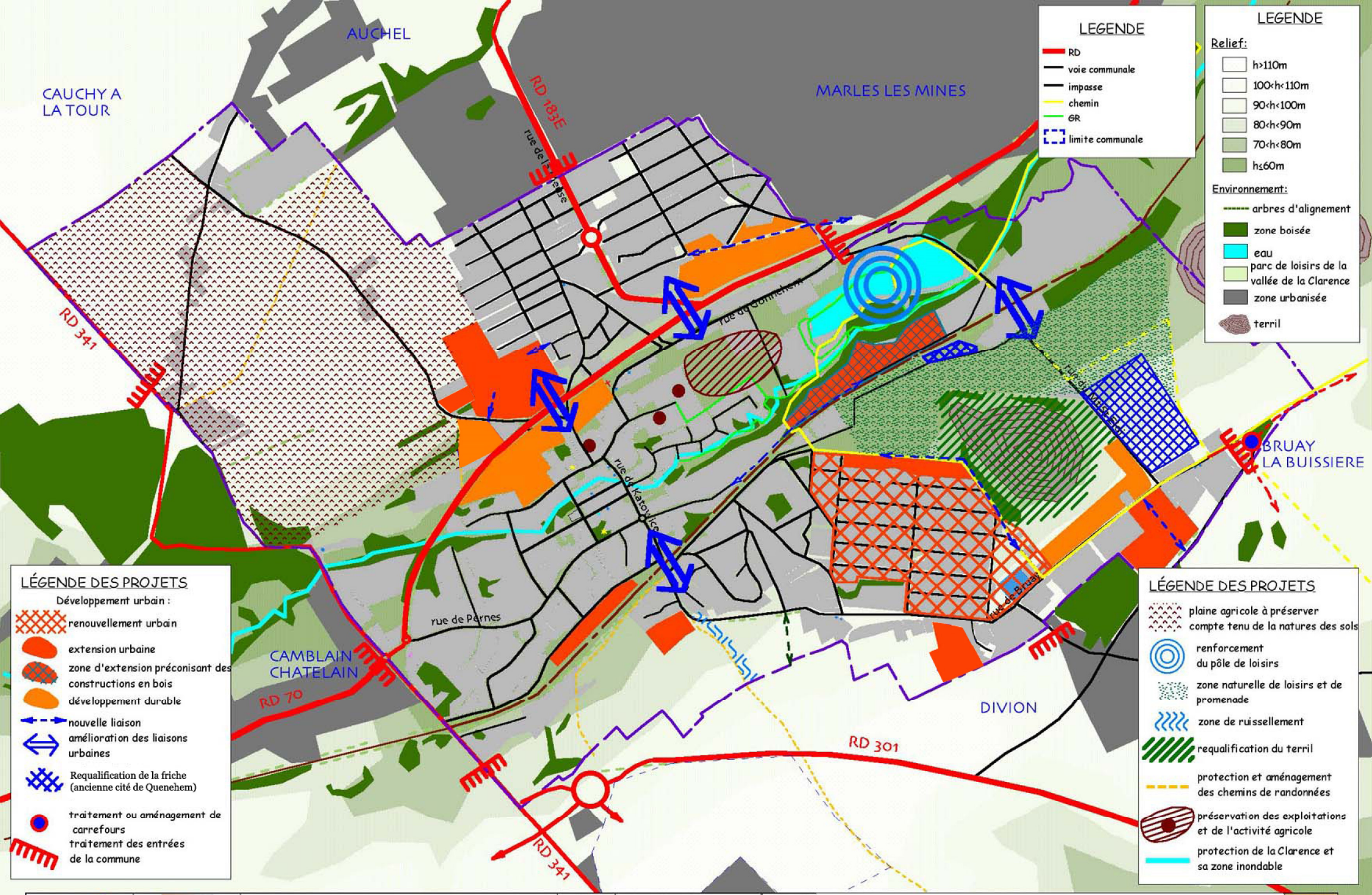

SANEP

RICHARD KASZYNSKI ARCHITECTE URBANISTE

Plan Local d'Urbanisme

PADD

N

Echelle: 0 50 100 200m

Pas-de-Calais

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Commune de CALONNE - RICOUART